

En Sorbonne, le 15 décembre 2014

**Relevé de décisions du Conseil d'Administration  
du vendredi 12 décembre 2014**

Etaient présents :

Mme Marie-Laure Coquelet	Vice-chancelier des Universités de Paris
Mme Brigitte Anton	Chef de la Division de l'Administration de la Chancellerie
M. Julien Delord	Ecole Nationale des Chartes, Responsable Systèmes et Réseaux
M. Philippe De Jesus	Ecole Pratique des Hautes Etudes, DSI
M. Pierre Urbain	Université Paris-Sorbonne, DSI
M. David Chopard-Lallier	Université Panthéon-Sorbonne, DSI
M. Philippe Marcerou	Bibliothèque Interuniversitaire de la Sorbonne, Directeur
Mme François Pina-Mironneau	Bibliothèque Interuniversitaire de la Sorbonne, Responsable du Dép. Informatique
M. Kyaw Kyaw Tun	Bibliothèque Interuniversitaire de la Sorbonne, Dép. Informatique
M. Marcolino Pires	Rectorat de Paris, Ingénieur Systèmes, Réseaux & Sécurité
M. Sébastien Kita	Directeur du SIRIS

Madame Coquelet ouvre la séance à 11H16.

1. Le relevé de décisions de la séance du conseil du 19 novembre 2013 est adopté à l'unanimité des membres présents.
2. Le renouvellement de la nomination de M. Sébastien Kita en tant que directeur du SIRIS est adopté à l'unanimité des membres présents.
3. Le rapport d'activité 2014 est adopté à l'unanimité des membres présents.
4. Les perspectives d'activité pour 2015 sont adoptées à l'unanimité des membres présents.
5. Il est acté en séance que l'Agence Universitaire de la Francophonie (AUF) pourra bénéficier de l'infrastructure réseau du SIRIS durant sa présence en Sorbonne initialement prévue de février à décembre 2015. Les modalités de mise en œuvre seront vues avec les responsables techniques de l'AUF, notamment sur les aspects de raccordement opérateur. Cette décision est adoptée à l'unanimité des membres présents.
6. Le budget 2015 est adopté à l'unanimité des membres présents.

Suite à la décision de mise en œuvre en 2015 d'un accès opérateur sécurisé via une double liaison RAP/Renater les membres présents sont informés en séance de l'augmentation de la redevance annuelle facturée par Renater pour le raccordement du site Sorbonne « R01 » ; le coût restant relatif à au coefficient de présence de leurs établissements.

Il est rappelé que la Chancellerie porte intégralement les coûts de mise en service de cette seconde liaison et des travaux de mise en redondance du cœur de réseau et des raccordements optiques afférents.

Madame Coquelet lève la séance à 12H05.

\*\*\*